



UN PROCÈS QUI APPARTIENT À LA LÉGENDE

La tragédie de Saint-Canut

PAR GILLES BOILEAU

Le destin tragique de Cordélia Viau a connu son dénouement le 10 mars 1899 quand elle fut pendue dans la cour de la prison de Sainte-Scholastique, alors chef-lieu du district judiciaire de Terrebonne. Cordélia Viau et Sam Parslow avaient été reconnus coupables du meurtre d'Isidore Poirier, l'époux de Cordélia, assassiné le 21 novembre 1897. Compte tenu des conditions particulières dans lesquelles se déroula le procès et du climat de grande émotivité qui régnait à Sainte-Scholastique en ces jours tristement célèbres, on peut se demander encore aujourd'hui si la jeune femme n'a pas été la victime malheureuse et innocente d'une regrettable erreur judiciaire ou encore d'une grossière machination.

Le procès s'est tenu sous la présidence du juge Henri-Thomas Taschereau. Me François-Xavier Mathieu représentait la Couronne. Les avocats Dominique Leduc et J.A.C. Éthier assuraient la défense de Cordélia et de Sam Parslow respectivement. MM. Joseph Charbonneau, David Gascon, Benjamin Beaulieu, Joseph Desjardins, Pierre Damour, Adélar Maranger, Jacques Nantel, Jean Lebeau, Désiré Gratton, Hormisdas Lafond et Napoléon Lajeunesse formaient le jury. Est-il besoin de rappeler qu'ils trouvèrent Cordélia et Sam coupables de meurtre.

C'était en 1899. Cent ans et on en parle encore, avec raison semble-t-il. En effet, au cours des dernières années certaines personnes auraient tenté de retracer, dans les archives judiciaires du pays, quelques pièces qui leur auraient permis de se pencher sur ce moment pénible de notre histoire régionale, mais ils auraient eu la désagréable surprise de constater que certains documents ne figuraient plus au dossier. Comment expliquer cette apparente disparition?

Pour faire revivre les principaux moments de cette histoire tragique, nous aurons

recours aux notes et chroniques publiées dans *l'Avenir du Nord* à cette occasion. Déjà, dans une note intitulée «*La tragédie de Saint-Canut*», l'hebdomadaire jérômien publiait, le 26 novembre 1897, un résumé des faits survenus à peine quelques jours plus tôt, soit le 21 novembre. Voici des extraits de ce compte-rendu :

[...] *Après les drames sanglants de Saint-Liboire et de Rawdon, nous ne pensons pas que l'Avenir du Nord aurait à enregistrer un affreux homicide commis aux portes de Saint-Jérôme. Des trois grands meurtres qui pré-occupent tous les esprits, à l'heure actuelle, celui qui, tout à coup, vient de rendre célèbre la petite bourgade de Saint-Canut est le plus mystérieux.*

Lundi dernier, nous apprenions qu'un nommé Poirier, menuisier de Saint-Canut, bien connu à Saint-Jérôme [il était employé aux travaux de notre église], s'était suicidé dans la maison où sa femme, absente la veille, l'avait trouvé le matin, baignant dans son sang, le cou tranché par un affreux couteau laissé à ses côtés. À l'annonce de cette san-

glante découverte, l'opinion publique s'est émue dans tout le district [...] Disons de suite que dès le début, ils furent rares ceux qui crurent à un suicide. Tout le monde, au contraire, soupçonnait là un terrible meurtre. Cette opinion générale a été confirmée par l'examen du coroner Mignault, appelé sur les lieux, et par celui des médecins.

Qui a assassiné Isidore Poirier ?

L'enquête, dirigée par le coroner, commença lundi. [...] Dans l'après-midi de lundi, deux témoignages furent entendus : celui d'un voisin de M. Poirier, M. Bouvette, et celui d'un nommé S. Parslow, sur lequel planent de redoutables soupçons.

Le premier raconte que Mme Poirier, à son retour à la maison, lundi matin, vint le chercher pour ouvrir sa porte qu'elle trouvait encore fermée. Il fit ensuite le récit de la découverte du cadavre qui fut retrouvé encore revêtu de ses habits, étendu en travers du lit et couvert de sang et de blessures. La peur se saisit alors de Mme Poirier qui ne voulut pas rester dans la maison. Le second, M. Parslow, dit qu'il a passé une grande partie du dimanche avec Poirier, qui était son ami. À 4 h 30, il l'aurait quitté pour se rendre chez son frère à trois milles de là. Il soutient qu'il s'est couché à neuf heures.

Le lendemain, les docteurs Lamarche, de Sainte-Scholastique, et Henri Prévost, de Saint-Jérôme, furent demandés pour faire l'autopsie du cadavre. Ils ont constaté que les organes étaient en parfait ordre et qu'une blessure avait été reçue par Poirier en arrière du bras droit et qu'une ecchymose se trouvait au-dessus de l'oreille droite. L'examen



Le Palais de Justice de Sainte-Scholastique.